Bruxelles, le 0 3 -04- 2001

Circulaire Nonnnn 6 3du

Objet : Prix de la pension dans les internats organisés par la

Communauté française.

Réseaux : CF

Niveaux et services : SEC (Ord/Spéc)

FOND (Mat/Prim/Ord/Spéc) INTERNATS (Ord/Spéc)

HOMES

Période : Année scolaire 2001/2002

Aux Directions des établissements d'enseignement

secondaire

de la Communauté française

Aux Directions des établissements d'enseignement

spécial

de la Communauté française

Aux Administrateurs des internats autonomes de

l'enseignement

secondaire et de l'enseignement primaire de la

Communauté française

Aux Administrateurs des Homes d'accueil de

l'enseignement spécial de la Communauté française

POUR INFORMATION

Aux Directions des établissements d'enseignement

primaire

de la Communauté française

A la Direction générale de l'enseignement obligatoire

Aux membres des services d'inspection et des services de

vérification de ces établissements Aux associations de parents

Autorités : Min. Signataire(s) : Pierre HAZETTE

Gestionnaires: AGERS

Personne(s) ressource(s): Tél: 02.221.88.36

Référence facultative : /

Renvoi(s): -

Nombre de pages :- Texte : 1 page

Téléphone pour duplicata: 02.221.88.36

Mets clés : -

DES ACTIVITÉS PARASCOLDIRES

Enseignement de la Communauté française

et des centres de déparsement et de la Recherche scientifique

Je vous prie de bien vouloir noter les montants de la pension dans les internats organisés par la Communauté française pour l'année scolaire 2001-2002. Conformément à la nouvelle réglementation européenne, ces prix sont exprimés en francs belges et en euros (1 Euro = 40.3399 Fb)

	Montant en FB	Mentant en Euro
Pour les élèves de l'Enseignement primaire : Enseignement secondaire : Enseignement spécial fondan Enseignement spécial second		1428.21 1698.81 1317.13 1547,28

Une réduction de 5% est accordée aux frères et sœurs d'un(e) interne, lorsqu'ils (elles) sont inscrit(e)s dans le même internat. Si les prix de pension dus dans ce cas ne sont pas identiques, la réduction est accordée sur le prix de la pension le plus élevé.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire

Pierre HAZETTE